

Données extraites du rapport de durabilité CSRD de Groupama 2025

PRINCIPAUX INDICATEURS ENVIRONNEMENT & CLIMAT 2025

Taxonomie (Publication d'informations en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852)

KPI investissement à fin 2025 (ratio réglementaire) :

	Indicateur chiffré 2025	Indicateur chiffré 2024
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, pour les investissements dans des entreprises :		
Sur la base du chiffre d'affaires	5%	4%
Sur la base des dépenses d'investissement	6%	5%
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, pour les investissements dans des entreprises :		
Sur la base du chiffre d'affaires	2 946 093 456	2 382 778 950
Sur la base des dépenses d'investissement	3 584 199 220	2 984 495 221
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (ratio de couverture)	75%	72%
Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines (couverture)	64 079 585 615	58 159 099 579

La part des investissements alignés du groupe Groupama pour l'année 2025 est de 5 % sur la base du chiffre d'affaires et de 6 % sur la base des dépenses d'investissement pour une proportion de 75 % d'actifs couverts par l'Indicateur Clé de Performance (ICP).

	2025		2024	
	Part des expositions contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités habilitantes	Part des expositions contribuant de façon significative à l'objectif environnemental	Dont Activités habilitantes
(1) Atténuation du changement climatique				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	95.2%	33.8%	98.3%	37.6%
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	96.5%	31.8%	98.9%	34.5%
(2) Adaptation au changement climatique				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	0.9%		0.8%	
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	0.3%		0.1%	
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	0.4%		0.3%	
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	0.3%		0.2%	
(4) Transition vers une économie circulaire				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	2.5%		0.2%	
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	1.7%		0.2%	
(5) Prévention et réduction de la pollution				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	1.0%		0.4%	
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	1.1%		0.5%	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes				
Base de calcul de l'ICP : Chiffre d'affaires	0.0%		0.0%	
Base de calcul de l'ICP : CAPEX	0.0%		0.0%	

La ventilation du numérateur par objectif montre que l'atténuation du changement climatique est l'objectif qui contribue le plus à l'alignement. C'est aussi l'objectif le plus reporté par les entreprises. Sur la base du chiffre d'affaires, sur les 2,9 Mds€ d'actifs alignés, 95 % sont alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique et plus d'un tiers de ces montants d'actifs sont des activités considérées comme habilitantes (facilitant la transition) par le règlement Taxonomie.

Voici les informations complémentaires relatives au numérateur :

	Indicateur chiffré 2025	Indicateur chiffré 2024
Pour les entreprises non-financières :		
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		
Sur la base du chiffre d'affaires	51%	56%
Sur la base des dépenses d'investissement	56%	62%
Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :		
Sur la base du chiffre d'affaires	1 507 604 173	1 339 671 997
Sur la base des dépenses d'investissement	2 007 750 952	1 839 490 995
Pour les entreprises financières :		
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP		
Sur la base du chiffre d'affaires	19%	18%
Sur la base des dépenses d'investissement	20%	18%
Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières s soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :		
Sur la base du chiffre d'affaires	567 315 337	423 123 177
Sur la base des dépenses d'investissement	705 274 322	525 020 450
Pour toutes les entreprises :		
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :		
Sur la base du chiffre d'affaires	90%	91%
Sur la base des dépenses d'investissement	87%	87%
Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :		
Sur la base du chiffre d'affaires	2 651 062 260	2 170 088 063
Sur la base des dépenses d'investissement	3 126 164 498	2 609 525 141
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contre-parties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Sur la base du chiffre d'affaires	30%	26%
Sur la base des dépenses d'investissement	24%	21%
Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contre-parties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Sur la base du chiffre d'affaires	871 173 946	619 983 776
Sur la base des dépenses d'investissement	871 173 946	619 983 776

Sur la base du chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissement, l'alignement provient très principalement des entreprises non-financières, qui représentent plus de la moitié de l'ensemble des actifs alignés. En effet, les entreprises financières ne devant publier leurs données d'alignement pour la première fois que depuis 2023, la proportion de données reportées disponibles demeure plus faible. Une majeure partie des actifs alignés sur la base du chiffre d'affaires sont détenus sur le bilan des entités du Groupe et non en UC. Il convient de noter que les valeurs alignées au titre « d'autres contreparties et actifs » correspondent aux green bonds. Les green bonds font l'objet d'une analyse spécifique de l'activité financée (« Use Of Proceeds ») pour déterminer leur alignement et se voient reconnaître un pourcentage d'alignement sur la base des revenus et des dépenses d'investissement.

Voici les informations complémentaires du dénominateur :

	Indicateur chiffré 2025	Indicateur chiffré 2024
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	0%	0%
Valeur, en montants monétaires, des dérivés :	-237 762 232	-195 859 141
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non-financières	4%	5%
Pour les entreprises financières	5%	5%
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non-financières	2 803 770 069	2 826 965 831
Pour les entreprises financières	3 348 895 639	2 829 481 153
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non-financières	15%	16%
Pour les entreprises financières	13%	11%
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non-financières	9 782 349 569	9 268 569 895
Pour les entreprises financières	8 176 100 347	6 515 994 895
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		
Pour les entreprises non-financières	15%	16%
Pour les entreprises financières	22%	21%
Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE :		
Pour les entreprises non-financières	9 528 429 197	9 581 549 927
Pour les entreprises financières	14 330 386 901	12 255 177 720
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	26%	26%

Valeur des expositions sur d'autres contreparties et actifs :	16 347 416 124	15 077 219 299
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :	74%	74%
Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :	47 129 390 607	43 024 590 099
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	73%	71%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie :	46 624 787 975	41 554 619 710
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :	74%	74%
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie:	47 129 390 607	43 024 590 099

Taxonomie – Indicateurs investissement – Template relatif aux activités Gaz & Nucléaire TAXO-KPI-Invest-Tab1

Template 1 relatif aux activités Gaz & Nucléaire

	Activités liées à l'énergie nucléaire
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
	Activités liées à l'énergie nucléaire
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI

TAXO-KPI-Invest-Tab2 Template 2 relatif aux activités alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Activités économiques	REVENUS 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	441 453	0,0%	441 453	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	35 086 646	0,1%	35 086 646	0,1%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2 218	0,0%	2 218	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3 984 915	0,0%	3 984 915	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 377 425	0,0%	1 377 425	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	2 792 327 631	4,4%	2 765 564 576	4,3%	26 763 055	0,0%
Total ICP applicable	64 079 585 615	100,0%	64 079 585 615	100,0%	64 079 585 615	100,0%

Activités économiques	CAPEX 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	(CCM + CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	6 851 715	0,0%	6 851 715	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	22 694 668	0,0%	22 694 668	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	53 739	0,0%	53 739	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	5 254 749	0,0%	5 254 748	0,0%	1	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	295 198	0,0%	295 198	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 438 445 927	5,4 %	3 426 490 886	5,3%	11 955 041	0,0%
Total ICP applicable	64 079 585 615	100,0%	64 079 585 615	100,0%	64 079 585 615	100,0%

TAXO-KPI-Invest-Tab3 Template 3 relatif aux activités alignées sur la taxonomie (numérateur)

Activités économiques	REVENUS 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	441 453	0,0%	441 453	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	35 086 646	1,3%	35 086 646	1,3%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2 218	0,0%	2 218	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3 984 915	0,1%	3 984 915	0,1%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1 377 425	0,0%	1 377 425	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	2 790 362 157	98,6%	2 763 599 103	98,5%	26 763 055	100,0%
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	2 831 254 814	100,0%	2 804 491 759	100,0%	26 763 055	100,0%

Activités économiques	CAPEX 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	6 851 715	0,2%	6 851 715	0,2%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	22 694 668	0,7%	22 694 668	0,7%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	53 739	0,0%	53 739	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	5 254 749	0,2%	5 254 748	0,2%	1	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	295 198	0,0%	295 198	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 437 232 099	99,0%	3 425 277 059	99,0%	11 955 041	100,0%
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	3 472 382 168	100,0%	3 460 427 127	100,0%	11 955 041	100,0%

TAXO-KPI-Invest-Tab4 Template 4 relatif aux activités éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Activités économiques	REVENUS 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	42 998	0,0%	42 998	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	81 126	0,0%	81 126	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	207 471	0,0%	207 471	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	37 178 922	0,3%	37 178 922	0,3%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	367 810	0,0%	367 810	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	14 470 825 856	99,7%	14 470 825 856	99,7%	0	0,0%
Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	14 508 704 184	100,0%	14 508 704 184	100,0%	0	0,0%

Activités économiques	CAPEX 2025					
	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	13 166	0,0%	13 166	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	32 477	0,0%	32 477	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	39 467	0,0%	39 467	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	26 927 377	0,2%	26 927 377	0,2%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3 013 780	0,0%	3 013 780	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	130 304	0,0%	130 304	0,0%	0	0,0%
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	14 879 139 311	99,8%	14 879 139 311	99,8%	0	0,0%
Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	14 909 295 883	100,0%	14 909 295 883	100,0%	0	0,0%

TAXO-KPI-Invest-Tab5 Template 5 relatif aux activités non éligibles à la taxonomie

Activités économiques	REVENUS 2025	
	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 238 759	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	280 468 387	0,6%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	746 206 554	1,6%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 130 806 463	2,4%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	721 628 608	1,5%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	950 944 445	2,0%
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	42 793 494 758	91,8%
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	46 624 787 975	100,0%

Activités économiques	CAPEX 2025	
	Montant	%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 264 439	0,0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	379 427 215	0,8%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	740 278 228	1,6%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	916 131 046	1,6%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 211 602 453	2,0%
Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	948 179 392	2,6%
Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	42 427 905 202	91,0%
Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	46 624 787 975	100,0%

Indicateurs Assurance Non-Vie

Ratio réglementaire

Les montants et ratio sont présentés dans le tableau ci-dessous, conformément à l'annexe X du règlement délégué UE 2021/2178 de la Commission. Ils ont été établis sur la base des données comptables au 31 décembre 2025. Les activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental) correspondent à la part du chiffre d'affaires non-vie de Groupama répondant aux cinq critères techniques énoncés dans le paragraphe précédent. Les activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental correspondent à la part des primes éligibles mais ne remplissant pas ces cinq critères de manière cumulative. Enfin, les activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles à la taxonomie correspondent aux activités non éligibles.

Activités économique	Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique			DNSH (absence de préjudice important)					
	Montant absolu des primes 2025	Proportion des primes 2025	Proportion des primes 2024 ¹⁴	Atténuation du changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales
	M€	%	%						
A.1. Activités de souscription en assurance et réassurance non-vie alignées sur la taxonomie (durables sur le plan environnemental)	802,5	6,13%	4,09%	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A.1.1 Dont réassurées	-4,6	-0,04%	-0,01%	OUI	N/A	N/A	N/A	N/A	OUI
A..2 Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental	650,4	4,97%	4,77%						
B. Activités de souscription d'assurance et de réassurance non-vie non éligibles à la taxonomie	11 633,1	88,90%	91,14%						
Total	13 086,0	100%	100%						
Eligibilité		11,10%	8,86%						

Le taux d'alignement du chiffre d'affaires non-vie à la taxonomie européenne est de 6,13 % au 31 décembre 2025 à rapporter à un volume de prime éligible de l'ordre de 11,1 %. Groupama réalise donc 55,2 % de son potentiel de contribution à l'adaptation des clients au changement climatique contre 46,2 % à fin 2024 (cette contribution est mesurée comme étant le montant de primes alignées rapporté aux primes éligibles). Le chiffre de l'alignement est en hausse de 2,04 points par rapport à 2024 en lien avec les travaux menés par le Groupe sur l'alignement aux critères techniques, notamment grâce aux conseils de préventions fournis à nos assurés.

L'analyse d'alignement à la taxonomie s'est appuyée sur les cinq critères connus. A ce stade, l'offre d'assurances récoltes, composée par une multirisque climatique, est considérée comme alignée, remplissant chacun des critères. Il en est de même des garanties « catastrophes naturelles » incluses dans les produits éligibles à la taxonomie pour les caisses régionales et pour Gan Assurances depuis 2025.

Le Groupe continue à réaliser des travaux pour atteindre le maximum de notre potentiel sur l'enjeu d'adaptation au changement climatique et d'avoir un montant de primes alignées proche du montant de primes éligibles d'ici 2030.

Plan de transition climatique

Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau suivant montre la répartition des consommations énergétiques des immeubles d'exploitation du Groupe par nature. En 2025, la consommation énergétique du Groupe est en réduction d'environ 5 000 MWh portée principalement par une optimisation des datacenters :

Consommation d'énergie et mix énergétique	2024	2025
Consommation totale d'énergie fossile (en MWh)	25 101,32	23 171,01
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)	26,36%	25,72%
Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)	47 625,63	45 913,27
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)	50,02%	50,96%
Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (en MWh)	-	-
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)	22 491,30	21 016,57
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)	-	-
Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh)	22 491,30	21 016,57
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)	23,62%	23,33%
CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (en MWh)	95 218,26	90 100,84

Emissions brutes de GES des périmètres 1,2 et 3 et émissions totales de GES

Les émissions totales du groupe s'élèvent à fin 2025 à 4 817 k tCO₂e

Un proforma a été réalisé sur 2024 avec un bilan carbone réévalué à 5.871 k tCO₂e qui inclut les investissements sur les obligations souveraines et la révision de certaines données et paramètres liés au fonctionnement.

Par rapport aux émissions GES communiquées dans le rapport de l'an dernier, le bilan carbone réévalué (ou proforma) montre une réduction des émissions du fonctionnement d'environ -8k tCO₂e et une augmentation des émissions des investissements d'environ 3.278 k tCO₂e.

La réduction de 1.054 k tCO₂e entre 2024 proforma et 2025 est expliquée par :

- Une augmentation absolue de 7 k tCO₂e des émissions liées au fonctionnement (Scope 1, Scope 2 et les catégories du scope 3 du 3-1 au 3-9)
- Une réduction de 116 k tCO₂e des émissions liées à l'utilisation des produits vendus (Scope 3-11)
- Une réduction de 945 k tCO₂e des émissions liées aux investissements (Scope 3-15)

	Jalons et années cibles					
	Année de référence	Année comparative N-1	Année 2024	Année 2025	2030	Objectif % annuel/année de référence
Emissions de GES de Scope 1						
Émissions brutes de GES du scope 1 *	2 019		26 186	17 954	13 426	21,8%
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant	-	-	-	-	-	-
Emissions de GES de Scope 2						
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (TeqCO2)	2 019		5 919	5 588	4 854	21,8%
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (TeqCO2)	-		3 658	3 238	-	-
Emissions de GES de Scope 3						
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (teqCO2)	-		5 838 787	4 793 797	11 885	-
1 Biens et services achetés	-		70 459	62 714	-	-
2 Biens d'investissements	-		69 456	87 136	-	-
3 Activités relevant des secteurs des combustibles	2019		6 221	5 516	4 541	21,8%
4 Transport et distribution en amont	-		-	-	-	-
5 Déchets produits lors de l'exploitation	-		633	542	-	-
6 Déplacements professionnels (Voyages d'affaires) *	2019		11 635	10 981	7 343	21,8%
7 Déplacements domicile-travail des salariés	-		21 909	25 156		
8 Actifs loués en amont	-		-	-		
9 Transport en aval	-		-	4 101		
10 Transformation des produits vendus	-		-	-	-	-
11 Utilisation des produits vendus	-		793 135	676 889	-	-
12 Traitement en fin de vie des produits vendus	-		-	-	-	-
13 Actifs loués en aval	-		-	-	-	-
14 Franchises	-		-	-	-	-
15 Investissements **	2021		4 865 340	3 920 762	-	-
Total des émissions de GES						
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) (tCO2eq)	-		5 870 892	4 817 339	-	-

* objectif de réduction sur périmètre partiel

** objectifs de réduction sur périmètre partiel - hors UC et hors titres souverains

Scope 1, Scope 2, Scope 3 (du 3-1 au 3-9)

Le périmètre dit fonctionnement inclut les scopes et sous-scopes suivant :

- Scope 1, Scope 2 et une partie du scope 3 (du 3-1 au 3-9).

Le périmètre de calcul inclut toutes les entités qui entrent sous le contrôle opérationnel du Groupe hors la filiale croate dont la matérialité est extrêmement limitée.

Pour réaliser les calculs depuis 2019, le Groupe collecte les données nécessaires dans l'outil SCOOP (logiciel de la société Enablon). Cet outil permet un accès cloisonné à chaque entité qui saisit ses données selon les instructions envoyées par la Direction de la Durabilité Groupe. L'outil réalise des contrôles de surface et sur certains indicateurs de cohérence (notamment de variation par rapport à l'année précédente).

Les émissions de ce périmètre s'élèvent à fin 2025 à 219,7 ktCO₂eq en augmentation d'environ 7 ktCO₂eq par rapport au proforma 2024 dû à plusieurs éléments :

- Une augmentation des émissions liées aux immobilisations notamment du fait de la prise en compte de la rénovation du siège du Groupe livré en novembre 2025 et de la révision des facteurs d'émissions appliqués aux nouveaux véhicules entrés dans le parc ;
- Une hausse due à la comptabilisation des émissions des agents généraux non-salariés en France ;
- Une réduction des émissions liées aux déplacements professionnels expliquée essentiellement par le verdissement de la flotte : les véhicules thermiques (diesel et essence) représentaient 82,5 % des flottes à fin 2024 contre 52,1 % à fin 2025 ;
- Une augmentation des émissions liées aux déplacements domicile-travail des salariés justifiée par une augmentation des kms parcourus.

Scope 1 :

Nous prenons en compte les émissions des postes suivants : BC 2025

- Le gaz (kWh PCS), le fioul (kWh PCI), Les déplacements en véhicules détenus (km), les fluides frigorigènes (kg)

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission associé. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC, SNCF. Les émissions du scope 1 à fin 2025 s'élèvent à 18 kt CO₂eq.

Scope 2 :

Le groupe réalise désormais un calcul location based et un calcul market-based.

Sont prises en compte les émissions des postes suivants :

- L'électricité (en kWh), la chaleur (en kWh), l'eau glacée (en kWh)

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission associé.

Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC

Les émissions du scope 2 location based à fin 2025 s'élèvent à 5,6 kt CO₂eq en légère baisse par rapport à 2024 (5,6%).

Les émissions du scope 2 market- based à fin 2025 s'élèvent à 3,2 kt CO₂eq. Le groupe a lancé des réflexions pour passer à large échelle à un contrat d'origine

Scope 3 : Scopes du 3-1 au 3-9 :

Les postes pris en compte sont :

Les produits et services achetés, les immobilisations, les déplacements professionnels, les déchets, les déplacements domicile travail des salariés et l'énergie non prise en compte dans le scope 1 ou 2. Le poste 3-9 Transport de marchandises aval et distribution est calculé sur le périmètre français des agents généraux non-salariés.

Méthode de calcul :

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en multipliant les données d'activité par un facteur d'émission (physique ou monétaire) associé. Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la Base ADEME, EXIOBASE, GIEC, SNCF.

Les émissions en tCO₂eq des sous-scopes pris en compte à fin 2025 s'élèvent à 196 ktCO₂eq en hausse de 11,8%.

Scope 3-11 : utilisation des produits vendus

Le poste d'émissions 3-11 « Utilisation des produits vendus », correspond à l'utilisation finale des biens et services que nous vendons, c'est-à-dire les émissions liées à l'exécution des contrats d'assurance provenant de l'activité de l'ensemble des prestataires indemnisation ou assistance (experts, réparateurs, garagistes, professions libérales, médecins...).

L'évaluation est portée sur le périmètre des caisses régionales (hors Groupama Antilles Guyane) et tient en compte des données disponibles à date.

L'évaluation nous a permis d'identifier les catégories de réparation, prestations les plus émissives en gaz à effet de serre en suivant les principes clés et méthodologie de calcul détaillés ci-après.

Principes clés de calcul :

Nous avons suivi les quelques principes clés préconisés par France Assureurs :

- L'assureur qui gère les sinistres est comptable des émissions associées, dans la mesure où il dispose de leviers d'actions crédibles pour réduire ces émissions, c'est le cas notamment de la Responsabilité Civile.
- Le calcul porte uniquement sur la gestion des sinistres et pour éviter les doubles-comptages, les émissions liées à l'usage ou la fabrication des nouveaux biens assurés n'est pas à prendre en compte.
- La garantie vol couvre la perte d'un bien sous forme d'indemnité et non le financement du nouveau bien de remplacement, ainsi seules les émissions liées à l'expertise sont à prendre en compte.
- Les émissions liées aux réparations corporelles présentent des difficultés méthodologiques de calculs et ne sont pas considérées comme prioritaires.

Les émissions de gaz à effet de serre des produits vendus pour l'année 2025 s'élèvent à 677 ktCO₂e en diminution par rapport à l'an dernier. Cette baisse est expliquée essentiellement par l'évolution des facteurs d'émission.

Méthodologie de calcul :

Nous avons construit une méthodologie ad hoc permettant d'adapter le niveau de précision du calcul à la disponibilité des données en 5 étapes :

- Étape 1 : Définition de la matérialité carbone des lignes comptables d'activités (secteurs d'activités d'assurances)
- Étape 2 : Définition de matérialité carbone des garanties
- Étape 3 : Identification de cas-type et sous-cas-type de garanties
- Étape 4 : Hypothèse de calcul selon les experts en assurances pour calculer des facteurs d'émissions
- Étape 5 : Calcul de l'empreinte carbone en appliquant les facteurs d'émissions aux différents cas types

Scope 3-15 : Investissements

Au 31 décembre 2025, les émissions financées sur l'ensemble des entités du Groupe ont atteint 3 920,8 ktCO₂eq pour les obligations et actions d'entreprises cotées, les obligations souveraines, les actifs immobiliers gérés par Groupama Immobilier ainsi que les Unités de Compte.

Il convient de rappeler que seules les obligations et actions d'émetteurs privés étaient incluses dans notre empreinte carbone l'an dernier. Aussi, nous avons pu recalculer rétrospectivement les données relatives aux obligations souveraines, mais cela n'a pas été possible pour l'immobilier en raison de contraintes méthodologiques et de disponibilité des données. Le calcul et la consolidation de l'empreinte carbone immobilière nécessitent en effet des outils spécifiques et des délais supplémentaires, ce qui implique que les informations communiquées fin 2025 correspondent en réalité à celles de 2024. Dans ces conditions, l'absence de données pour 2023 a limité notre capacité à établir des comparatifs historiques.

Entre 2024 proforma et 2025, les émissions financées du Groupe diminuent de manière significative, malgré une croissance des encours sur certaines poches. Cette baisse est structurelle, portée principalement par des décisions d'allocation et par l'amélioration des intensités carbone de certains émetteurs souverains. Les niveaux de couverture des données carbone (85 % au global) permettent une lecture globalement robuste, avec quelques limites sur certaines classes d'actifs à l'image des actions cotées (63 %) et de l'immobilier (27 %) pour lesquelles il est prévu d'améliorer la couverture pour l'année suivante.

Plus précisément :

- Sur le périmètre du fonds en euros :
 - L'empreinte carbone liée aux obligations et actions d'émetteurs privés diminue de -181,2 ktCO₂eq. Cette baisse résulte principalement d'une politique de désinvestissement ciblant les entreprises les plus émettrices. Cette stratégie s'est traduite par un retrait progressif de plusieurs acteurs fortement carbonés, notamment dans les secteurs des industries lourdes, de la construction et de la production / distribution d'énergie.
 - L'empreinte carbone associée aux obligations souveraines recule de -582,3 ktCO₂eq, représentant près de 60 % de la réduction totale des émissions financées. Cette évolution confirme le rôle central de cette classe d'actifs dans la stratégie de décarbonation de Groupama et se justifie par des progrès au sein des pays financés et une baisse générale des intensités carbone nationales mais aussi une baisse de l'exposition sur la classe d'actifs.

- Sur le périmètre des Unités de Compte :
 - Le portefeuille enregistre également une diminution de son empreinte carbone, à hauteur de - 185,4 ktCO₂eq, et ce malgré une forte croissance des encours. Comme observé sur le fonds en euros, cette réduction s'explique principalement par le désengagement vis-à-vis d'émetteurs très intensifs dans certains secteurs fortement carbonés.

Suivi des émissions financées			
Emissions financées sur le fond Euro Groupama en t.eq.CO ₂	Proforma 2024	2025	% actifs couverts par des données de consommation carbone en 2025
Total des émissions financées sur le fonds Euro	3 957 305	3 198 179	86%
dont obligations d'entreprises cotées	972 582	786 066	94%
dont actions d'entreprises cotées	89 950	95 220	63%
dont obligations gouvernementales	2 894 772	2 312 433	97%
dont actifs immobiliers*		4 459	27%
Total des émissions financées sur les UC	908 035	722 583	79%
Total des émissions financées Groupama	4 865 340	3 920 762	85%

Puits de carbone de nos forêts

Le Groupe n'a pas de projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone. Cependant, Groupama est contributeur de tels projets dans le cadre de la gestion de ses actifs forestiers.

Etude carbone sur les forêts Groupama. Données pour 2025 :

Le stock de carbone des forêts détenues par Groupama est en croissance grâce à l'inclusion dans le périmètre d'évaluation de l'an dernier de celles détenues par Groupama Méditerranée. Stock de carbone des forêts : **11,89 millions de tonnes de CO₂** (11,01 Mt en 2024), 24507 ha (dont 22 467ha détenues par la société forestière).

Accroissement annuel du CO₂ stocké (solde entre les plantations et les coupes + stockage de biomasse) : +189,46k tonnes (+196,12 k tCO₂e en 2024), soit un recul du rythme de progression.

Ces résultats s'expliquent par la réactualisation de la base des données de certaines forêts, par l'augmentation des coupes réalisées et par des surfaces reboisées moindres.

L'effet de ces évolutions se traduit également dans les résultats ci-dessous :

- Emissions de CO₂ évitées : **57 511k t** par l'utilisation du bois vendu vs. 51 724k t en 2024
- CO₂ stocké dans les produits bois : **35 840k t** vs. 29 665k t en 2024
- Séquestration carbone de nos forêts : **482 tCO₂ / ha** de forêt, stable par rapport à 2024 suite à l'élargissement du périmètre.

Pour mémoire, Groupama a planté 13 millions d'arbres en 20 ans (1 ha = 1 500 arbres environ).

Indicateurs du Groupe [indicateurs stratégiques]

Certains des indicateurs de mesure de notre performance concernant les enjeux liés au changement climatique ne sont pas listés parmi les indicateurs de la CSRD. Il s'agit de métriques permettant d'évaluer le déploiement de notre stratégie et de nos plans d'actions.

Sur le volet dédié aux investissements durables et en cohérence avec son adhésion à la NZAOA, le Groupe s'était engagé à investir 1,2 milliard d'euros sur la période 2024-2027 afin de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette cible a été atteinte avec un an d'avance au cumul des investissements environnementaux et sociaux réalisés sur la période 2024 – 2025 (Pour plus de détails, se référer aux sections « Financement d'activités ayant des incidences positives sur le climat » de la présente norme et « Financement d'activités ayant des impacts positifs sur le plan social et / ou sociétal » de la norme S2.

En conséquence, un nouvel engagement a été défini pour la période 2026-2030, portant sur un montant total d'investissement durables de 1,3 milliard d'euros. Il s'agit d'une cible exprimée en flux nets, intégrant à la fois les flux entrants et sortants.

A noter que compte tenu de la méthodologie de calcul retenue et des flux négatifs anticipés sur les prochaines années — notamment liés aux échéances de green bonds —, cet objectif correspond, à ce stade, à une cible de réinvestissements positifs estimée à près de 3 milliards d'euros à l'échelle de l'ensemble des portefeuilles Groupama.

Axe : Des placements et produits d'épargne retraite qui servent le monde de demain

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Réduction de l'intensité carbone de nos placements	% de réduction de l'intensité carbone des placements actions et obligations privées pour les scopes 1 & 2 par rapport à 2021	-60%	-64,8%	-65%	Voir point leviers de décarbonation « en raison de notre rôle d'investisseur » ci-dessus.
	Différence entre l'intensité carbone des actifs immobiliers bureaux détenus en direct disposant de données réelles et celle donnée par la trajectoire CRREM (kgCO2e/m2.an)	≤ 0	≤ 0	≤ 0	-
	Différence entre l'intensité carbone des actifs immobiliers logistiques détenus en direct disposant de données réelles et celle donnée par la trajectoire CRREM (kgCO2e/m2.an)	≤ 0	≤ 0	≤ 0	-

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Financement d'activités ayant des incidences positives sur les enjeux environnementaux et sociaux	Stock d'investissements durables à la fin de l'exercice (M€)	6 124	7 532		Voir explications levier n°4 d'« investisseur » et chapitre S2
	Montant d'investissements durables supplémentaires nets réalisés dans l'année (M€)	1 039	1 407	--	
	Objectif d'investissements durables supplémentaires en M€ à réaliser entre le 1/01/2026 et le 31/12/2030 :			1 300	Nouvel objectif
Gestion durable de nos forêts	Surface de forêts dont Groupama est propriétaire en fin d'exercice (en milliers ha) - Périmètre Société Forestière de Gestion (SFG)	22.5	22.5	--	Stable
	Dont % certifié PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification) - SFG	100%	100%	100%	
	Stock de carbone de nos propriétés forestières (Millions de tonnes de CO2) SFG	11	11	--	
	Indice de séquestration carbone de nos forêts - Stock (Tonnes de CO2/ha) SFG	490	490	--	
Solutions d'épargne et retraite durables attractives	Montant total des encours épargne-retraite durables au 31/12 (Mds€) (Indiv + coll)	21,1	23,1	--	Voir explications levier n°4 d'« investisseur » et chapitre S2
	% des encours d'épargne retraite durables (indiv + coll)	72.8%	73.5%	--	

Axe : Assureur toujours là pour moi

Enjeu	Indicateur	Réel 2024	Réel 2025	Cible 2030	Commentaires
Prévention pour diminuer et atténuer les atteintes aux hommes et aux biens	Réalisation de notre potentiel de contribution à l'adaptation des clients au changement climatique (% primes alignées/ éligibles taxonomie)	46,2%	55,2%	95%	Voir partie Taxonomie – KPI Assurance Non-Vie
Transitions : Des solutions de protection répondant à l'évolution de l'environnement et des modes de vie	Part de marché Groupama des surfaces assurées en MultiRisques Climatique et Prairie en France	48,2%	46,7%	--	Surface marché 2025 estimée : 6 446 516 Ha (données provisoires du ministère de l'Agriculture)
	Surfaces de forêts assurées par Groupama en dommages – Incendie et tempête (milliers d'ha) - France	354	368	--	Soit environ 35% ²⁹ de part de marché
Résilience des hommes et des biens : aider à reconstruire réparer plus durablement, avec le moins d'empreinte possible	Taux de réparation en sinistres auto < 3,5 t garantie collision - France	Voir point leviers de décarbonation « en raison de notre rôle d'assureur » ci-dessus.			
	% sinistres Auto < 3,5 t avec au moins une pièce de réemploi - France				
	Taux d' expertise à distance pour les sinistres Auto - France				
	Taux d' expertise à distance pour les sinistres Dommages aux Biens - France				